

Pétitions

Cet accord empêchera le Canada d'élaborer ses propres programmes de développement régional, culturel et économique, et non seulement il n'assure pas aux Canadiens l'accès au marché américain, mais il menace des centaines de milliers d'emplois. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de se dissoudre pour permettre à la population du Canada de se prononcer sur le projet d'accord de libre-échange dans le cadre d'élections générales.

L'IMMIGRATION—LE PARRAINAGE DE PARENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai en main une deuxième pétition qui provient d'habitants de la circonscription de Spadina, à Toronto, et qui porte sur la politique d'immigration. L'un des éléments de la pétition a trait aux enfants non mariés de tous âges et le ministre s'est déjà engagé à accéder à la demande le mois prochain. Pour ce qui est du deuxième élément cependant, il y a deux ans maintenant que le ministre de la Justice de l'époque a promis de supprimer en matière de parrainage de parents la distinction injuste entre citoyens canadiens et résidents permanents séjournant au Canada depuis trois ans ou plus. Or, les citoyens canadiens ont le droit de parrainer des parents même si ces derniers ont moins de 60 ans, ce qui n'est pas le cas pour les résidents. La promesse n'a pas encore été remplie et la distinction n'a pas été abolie. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de faire en sorte que le gouvernement respecte sa promesse.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition dûment certifiée provenant d'un certain nombre de Canadiens qui font remarquer que le gouvernement conservateur n'a pas mandat de la population pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Même si le premier ministre a promis que la souveraineté canadienne n'en souffrirait pas, l'accord commercial négocié menace en réalité le tissu même de la souveraineté politique et économique du Canada en enlevant au gouvernement le droit de contrôler la propriété étrangère, de développer les ressources nationales dans le meilleur intérêt des Canadiens et d'harmoniser les possibilités des diverses régions.

Les pétitionnaires font remarquer que l'accord enlèverait au Canada sa liberté politique et entraînerait la perte de centaines de milliers d'emplois. Les pétitionnaires prient donc le Parlement . . .

● (1120)

M. le Président: Je tiens à rappeler aux députés qu'une brève explication d'une pétition est une chose, mais qu'un long argument en sa faveur en est une autre. Le député va devoir conclure.

M. Manly: Monsieur le Président, les pétitionnaires prient donc le Parlement de demander la dissolution de la Chambre pour que les Canadiens aient la possibilité d'accepter ou de rejeter l'accord proposé lors d'élections générales.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 106 du Règlement.

Cette pétition émane d'habitants de Winnipeg qui affirment que l'accord commercial proposé privera le Canada de sa liberté de principe pour décider son propre avenir économique et sapera notre capacité d'édifier une société différente de celle des États-Unis. Par conséquent, ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter le projet d'accord commercial à l'occasion d'élections générales.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition émanant de Canadiens de Glenbain et de Neidpath en Saskatchewan, qui signalent que le gouvernement n'a nullement reçu le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, et que le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas respecté sa promesse de ne pas compromettre notre souveraineté. Les pétitionnaires ajoutent ensuite que l'entente sape la trame même de la souveraineté politique et économique du Canada, car les futurs gouvernements ne pourront pas . . .

M. le Président: Je le répète, j'hésite à interrompre le député, mais le Règlement est bien clair. Les députés veulent savoir quelle est la nature de la pétition, mais ils ne veulent pas entendre tous les arguments qui peuvent être invoqués en sa faveur. De toute évidence, certains députés se plaignent ce matin de la longueur des explications et, à mon avis, la présidence doit en tenir compte. Le député mettra fin à ses remarques.

M. Althouse: Les pétitionnaires énumèrent huit ou dix arguments très solides qui les ont incités à s'opposer à l'accord de libre-échange, monsieur le Président, mais le point principal de leur argumentation est que le Parlement devrait se dissoudre et déclencher des élections, afin que les Canadiens puissent prendre une décision à cet égard car ils n'ont pas encore eu l'occasion de le faire.

[Français]

ON DEMANDE L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES DANS LES VOITURES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer des pétitions signées par des résidents de Trois-Pistoles, Saint-Fabien, Saint-Cyprien, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Arsène, Biencourt, Lac-des-aigles, Cabano, Rivière-Bleue, Dégelis, Saint-Éleuthère et Rivière-du-Loup.

La campagne de sécurité routière se continue au Québec, parce que les pétitionnaires espèrent des changements et qu'ils sont au courant du fait que depuis 1974, les règlements sur la sécurité routière permettent l'installation de sacs gonflables pour les conducteurs de voitures de tourisme, et qu'ils croient que ce dispositif réduirait le nombre de blessés graves sur les routes.